



PROCES VERBAL

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2022

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNÉ, Catherine MORIN, Norbert FLACONÈCHE, Sophie WALTER.

Absents excusés :

- Vincent LAGARRIGUE, a donné pouvoir à Catherine MORIN
- Jean-François VIGNES, a donné pouvoir à Sophie WALTER
- Laurence MARY, a donné pouvoir à Norbert FLACONÈCHE

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.
Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03 juin 2022 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II – 1 – Délibération - Modification des statuts de la CCPLL

Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications suivantes :

- Ajout de la compétence (optionnelle) « Création, aménagement, gestion et entretien des voies vertes »,
- Remplacement de l'appellation « Maison de Services au Public » par l'appellation « Maison France Services »,
- Annulation de la compétence « Construction et gestion d'une maison funéraire »
- Ajout de la gestion des bibliothèques et médiathèques de Lalbenque et Limogne-en-Quercy.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés soit : Pour : 4 - Contre : 2 - Abstentions : 4

II – 2 – Délibération – Frais de déplacements pour un tiers

La délibération est adoptée à l'unanimité, un conseiller ne prenant pas part au vote.

III – Informations et discussions

III-1 – Poubelles de tri

Une solution est recherchée pour collecter de manière plus respectueuse de l'environnement les déchets collectés durant les manifestations. Compte-tenu du coût des équipements, le Conseil Municipal propose, dans un premier temps, de contacter la Mairie de Limogne pour un emprunt ponctuel de ses poubelles de tri mobiles, afin de s'assurer que cette solution donne des résultats satisfaisants.

La demande des Amis de Lugagnac d'acquisition de cet équipement par la municipalité sera étudiée après la période de test.

III- 2 – Rénovation du Puy de Ferrières

Le Maire informe le Conseil que le premier devis reçu, établi par Monsieur Lancini, s'élève à 33 360 € TTC. Un second devis est en attente de la part de Monsieur Singlande.

Après étude des devis et décision, des subventions seront demandées :

- Au département dans le cadre de la sauvegarde du Petit patrimoine rural. La participation serait de l'ordre de 40% du montant hors taxes,
- A la région, dont le questionnement sur ses conditions de participation est en cours.

III – 3 – Ecole Publique de Limogne en Quercy : participation financière pour les projets scolaires 2022

Le Conseil municipal donne son accord pour une participation de 30 € par élève de la commune, soit 60 €.

IV - Questions diverses

IV-1 – Demandes d'occupation de la Salle des Fêtes

La municipalité reçoit régulièrement des demandes d'occupation de la Salle des Fêtes pour des activités diverses.

Afin de pouvoir étudier les demandes lors des séances du Conseil, une fiche de demande d'informations sera élaborée et remise aux demandeurs potentiels.

IV-2 – Convocation en qualité de Juré d'Assises

Chaque année les mairies sont sollicitées par le Tribunal judiciaire pour renouveler la liste des personnes pouvant être convoquées pour siéger en jury d'assises. Un premier tirage au sort sera effectué à partir des listes électorales le 5 juin 2022. Norbert Flaconèche représentera la municipalité à cette réunion publique en Mairie de Limogne-en-Quercy, chargée de cette opération pour les communes environnantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **02 septembre** à 18h15 en Mairie.